

Votre domicile va être équipé d'un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée

Qu'est-ce qu'un DAAF ?

Un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) est un appareil autonome qui permet de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie.

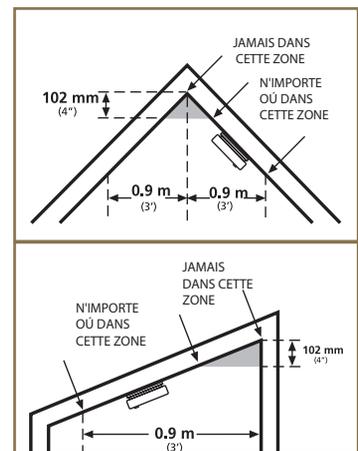
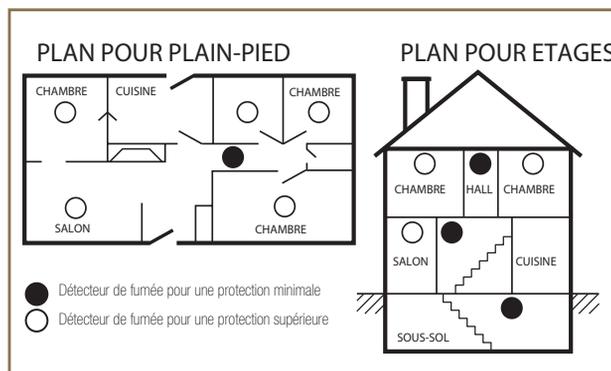
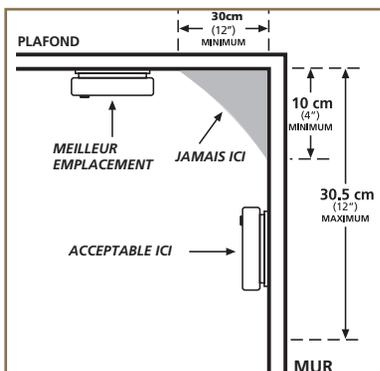
Il émet un signal sonore suffisant pour réveiller une personne endormie.

Où doit-on l'installer ?

Il est conseillé d'installer un détecteur de fumée dans le couloir qui donne accès aux chambres afin que le signal soit entendu par tous, et au moins un détecteur à chaque niveau de l'habitation et/ou par tranche de 70 m² habitables.

Il est déconseillé de placer un détecteur dans la cuisine, salle de bains et salle d'eau, garage et chaufferie afin d'éviter les alarmes intempestives provoquées par la vapeur, l'humidité ou la cuisson.

Une fois l'emplacement de votre DAAF défini, la pose doit suivre des instructions d'installation précises pour que son efficacité soit optimale. Il faudra par exemple éviter les coins de pièces ; si vous avez opté pour une installation murale, celle-ci devra être installée à 30 cm du plafond etc.... (cf. schémas ci-dessous ou pour plus de précisions, veuillez vous référer à la notice d'utilisation qui vous a été remise avec votre DAAF).



Que devez-vous faire en cas d'incendie ?



Appelez le 18 (Pompiers) ou le 112 (numéro d'appel d'urgence européen unique)

Si l'incendie se déclare chez vous et que vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement :

- Evacuez les lieux
- Fermez la porte de votre domicile
- Sortez par l'issue la plus proche

Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier :

- Restez chez vous
- Fermez la porte de votre appartement et mouillez-la
- Manifestez-vous à la fenêtre

Si l'incendie est au-dessus :

- Sortez par l'issue la plus proche

« Arrêté du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R. 129-12 à R. 129-15 du code de la construction et de l'habitation »

Comment savoir si votre DAAF fonctionne ?

Ce détecteur de fumée est équipé d'un voyant clignotant rouge (LED). La durée de vie de sa pile Lithium est approximativement de 10 ans.

FUNCTIONNEMENT NORMAL :

- La LED clignote toutes les 60 à 70 secondes en mode veille

FUNCTIONNEMENT EN MODE «ALARME» ou «SOURDINE»:

- La LED clignote toutes les 0,5 seconde quand l'alarme est déclenchée, accompagnée d'un signal sonore jusqu'à ce que l'air soit dégagé.
- La LED clignote toutes les 10 secondes quand l'alarme est en mode sourdine.

ANOMALIES :

- La LED clignote toutes les 30 secondes quand le détecteur arrive à 30 jours de sa fin de durée de vie.
- La LED clignote toutes les 30 secondes (accompagnée d'un « bip » aigu toutes les 60 secondes) lorsque le détecteur arrive en fin de vie ; remplacez le détecteur immédiatement.

Comment nettoyer votre DAAF ?

Votre détecteur doit être nettoyé une fois par mois en utilisant un aspirateur afin de retirer la poussière qui pourrait le rendre inopérant. Pour cela, reportez-vous au chapitre 6 du «Guide de l'utilisateur».

Ce que dit la réglementation : *Le décret nro 2011-36 impose l'installation de détecteurs de fumée normalisés dans tous les lieux d'habitation avant le 8 mars 2015»*

Ce document ne se substitue en aucun cas au «Guide de l'utilisateur»